L'école maternelle et primaire de Pointis-Inard

CLASSE

La classe se déroule de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00, le mercredi de 09h00 à 12h00. (accueil à partir de 08h50 et 13h35)

La Commune maintient deux agents en classe en complément des enseignants.

Les enseignants effectuent 1 heure de soutien scolaire, par groupes, de 16h00 à 17h00 (tous les enfants ne sont donc pas concernés).

La particularité à POINTIS reste l'implication commune des agents communaux et des enseignants pour la mise en place d'ateliers pendant le temps scolaire et périscolaire.

ALAE

Horaires de la Garderie de Pointis-inard

De 07h30 à 08h50

De 13h00 à 13h35 uniquement pour les enfants inscrits à la cantine. (Sauf le mercredi de 12 h 00 à 12 h 30 en attente du retour des parents du travail).

De 16h00 à 18h30

CANTINE

Les repas sont préparés par l'agent communal, et sont servis de 12h15 à 13h00.

L'achat des tickets repas n'est possible qu'en Mairie. (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00) au tarif de 39 € le carnet de 10 repas.

Les tickets doivent être remis le lundi (en rapport avec la commande des produits) avec le bulletin d'inscription en précisant les dates des repas et le nom de l'enfant inscrit.

Pour les vacances, les tickets seront remis la dernière semaine précédant la fin des cours.

Cas particuliers :

- Enfant malade : les tickets repas seront échangés auprès de l'agent communal au bout de 3 jours d'absence (plus de 3 jours de maladie)
- Grève des enseignants : les tickets repas seront échangés auprès de l'agent communal pour les enfants inscrits et n'ayant pas fréquenté la cantine le jour de grève
- Absence d'un enseignant : les tickets repas seront échangés auprès de l'agent communal dans la mesure où rien n'est mis en place pour le remplacement le premier jour.
- Les repas améliorés, comme celui de Noël, sont au tarif normal.

Pour le bon fonctionnement de la cantine et pour fournir la meilleure prestation à un coût le plus juste possible, nous vous demandons de respecter les délais.